



FLASH HOUTAUD



Compte rendu

Conseil Municipal du 22/02/2021

En présence des conseillers : Mesdames et Messieurs PONTARLIER Karine, CLAUDE Michel, VOURIOT Brigitte, GUYOT Damien, GIRARDOT Christelle, CHRISTIN Bernard, MULLER Jean-Claude, PHILIPPE Anne-Claude, DECLERCQ Frantz, DROCZINSKI Fanny, FEVRE Mélanie, D'HOUTAUD Marie-Line, COLIN Jean-Michel, D'HOUTAUD Sandra et VIPREY Patrick.

Secrétaire de séance : D'HOUTAUD Marie-Line

Pôle Enfance Jeunesse – Cession de terrain AD 126

Lors de sa séance du 28 juin 2016, le Conseil Municipal s'était prononcé, par un accord de principe, sur le projet de cession de terrain à la Communauté de Communes du Grand Pontarlier, indispensable à la construction de la micro- crèche : Terrain cadastré AD 126 pour partie.

Il est proposé à l'assemblée délibérante une cession à l'euro symbolique, étant entendu que la cession est justifiée par un motif d'intérêt général et des contreparties suffisantes. En effet, la construction d'une micro-crèche sur la commune de Houtaud répond à la nécessité d'étoffer l'offre d'accueil de très jeunes enfants sur le territoire et permet ainsi de pallier l'insuffisance du nombre d'assistants maternels.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve la cession du terrain AD 126 pour partie sud-ouest (environ 500 m2) à la Communauté de Communes du Grand Pontarlier à l'euro symbolique aux fins exclusives de construction d'une micro -crèche.
- dit qu'un géomètre expert interviendra en vue de la délimitation du terrain soumis à la vente.
- décide que cette cession à l'euro symbolique devra obligatoirement faire l'objet d'une clause dans l'acte

notarié selon laquelle, en cas de changement d'affectation du bâtiment "micro- crèche", le terrain sera obligatoirement rétrocédé à la commune.

- et autorise le Maire à signer l'acte notarié, en précisant que tous les frais sont à la charge de Houtaud (géomètre expert et notaire).

Pôle Enfance Jeunesse – Etude de faisabilité – Etat d'avancement

En l'état actuel de l'avancement de l'étude de faisabilité du Pôle Enfance Jeunesse (accueil périscolaire et micro-crèche), les coûts prévisionnels sont les suivants :

	Pôle enfance jeunesse Opération globale	Micro Crèche	Accueil Périscolaire
Coût HT de l'opération	1 738 001€	531 566€	1 206 435€
Coût TTC de l'opération	2 084 192€	637 448€	1 446 744€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- prend connaissance et acte l'état d'avancement de l'opération relative à la construction d'un Pôle Enfance Jeunesse.
- dit que le "programme", étape préalable à la consultation de maîtrise d'œuvre, sera soumis au prochain Conseil Municipal.



- décide que l'accueil périscolaire sera positionné en tant que tranche ferme lors de la consultation de maîtrise d'œuvre et que la micro- crèche pourra être positionnée en tant que 2 tranches optionnelles (convention de maîtrise d'ouvrage déléguée ou transfert de maîtrise d'ouvrage à venir).

Pôle Enfance Jeunesse – Convention de maîtrise d'ouvrage

Le Maire rappelle que la construction de la micro-crèche relève d'une compétence de la Communauté de Communes du Grand Pontarlier.

Considérant que la construction de cette micro-crèche (compétence CCGP) serait concomitante avec la construction de l'accueil périscolaire (compétence communale) sur un seul et même site, les deux collectivités concernées étudient le montage le plus adapté pour le portage de la maîtrise d'ouvrage.

Il est donc proposé à l'assemblée délibérante un accord de principe sur cette future convention permettant une conduite d'opération sous convention de maîtrise d'ouvrage déléguée ou convention de transfert de maîtrise d'ouvrage.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité donne son accord de principe à l'élaboration d'une éventuelle convention entre la commune et la CCGP relative à une maîtrise d'ouvrage déléguée ou à une maîtrise d'ouvrage transférée.

Pôle Enfance Jeunesse – Plan de financement prévisionnel - demandes de subventions et fonds de concours

Mme le Maire présente au Conseil Municipal le plan de financement prévisionnel concernant la construction du pôle enfance jeunesse.

Il est proposé à l'assemblée délibérante un accord de principe sur le plan de financement prévisionnel, les demandes de subventions et l'éventualité d'un fonds de concours au profit de la CCGP.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (13 voix pour et 2 contre) :

- rappelle les coûts prévisionnels en l'état actuel de l'état d'avancement de l'étude de faisabilité et décide que l'accueil périscolaire et la micro -crèche font ou feront l'objet des demandes de subventions suivantes :

	Micro-crèche	Accueil périscolaire	Total
Coût HT de l'opération	531 566€	1 206 435€	1 738 001€
Financement public	367 463€	798 121€	1 165 584€
CAF Organisme de droit privé chargé de mission de service public	140 400€	51 333€	191 733€
Part aides	507 863€	849 454€	1 357 317€

Dans l'hypothèse où le plan de financement nécessiterait un fonds de concours, la Communauté de Communes du Grand Pontarlier se rapprocherait de la commune de Houtaud. Dans tous les cas, le montant ne pourra être fixé que par délibérations concordantes des 2 collectivités.

- donne son accord, sur le principe, si et seulement si tous les financements attendus ne sont pas suffisants, sur l'éventualité d'un versement d'un fonds de concours au bénéfice de la Communauté de Communes du Grand Pontarlier pour financer la part résiduelle restant à charge de cette collectivité, sans que ce fonds de concours puisse excéder 45 000€.

Cimetière – Travaux de ventilation et aération – Travaux électriques et aménagement intérieur -

La commission intercommunale « Cimetière », réunie le 09/02/2021, portant sur la nécessité de réaliser des travaux de ventilation et aération, des travaux électriques et aménagement.

Selon la convention entre les communes de Dommartin et Houtaud, la commune de Houtaud doit donner son avis avant décision du Conseil Municipal de Dommartin. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité émet un avis favorable à la réalisation des travaux :

Aménagement sécurisation escalier	2 180.00€ HT
Garde-corps	3 840.00€ HT
Travaux électriques	2 803.80€ HT
Ventilation	117.68€ HT
Aération	61.05€ HT



Subvention Commerce Grand Pontarlier – Subvention 2021 -

La subvention est prise en charge à 75% par la CCGP (plafonnée à 22 500€) et les 25% restant étant à la charge des communes au prorata des cotisations versées par les adhérents de chaque commune.

Pour l'année 2020, 19 enseignes de la commune étaient adhérentes de cette association.

Le Conseil, à l'unanimité des suffrages exprimés (3 absentions et 1 conseiller n'ayant pas pris part au vote), décide d'accorder une subvention selon les modalités suivantes :

- 5,83% (représentation de la commune sur le pourcentage de cotisation adhérents) sur la base de 15 000€ soit 875€ versée à la Fédération Commerce & Artisanat Grand Pontarlier.

Déclassement de la parcelle AC 286 pour partie Transfert dans le domaine privé communal

Pour régulariser un projet d'échange d'une surface de 12m² entre la commune et l'indivision VERGUET sont soumis, au Conseil Municipal, les plans de géomètre de ce dossier.

Cet échange permettra à l'indivision VERGUET de devenir propriétaire d'une aisance cadastrée section AC n°286 et à la Commune de devenir propriétaire de la parcelle cadastrée section AB n°76 afin d'avoir la largeur de voirie nécessaire au bâtiment collectif situé au 36 Grande Rue. Cet échange résulte d'une demande de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- approuve les plans du géomètre
- constate la désaffectation de la parcelle cadastrée section AC n°286 pour partie du domaine public
- décide le déclassement du domaine public de ladite parcelle et son transfert dans le domaine privé.

Echange de terrains Commune/indivision VERGUET

La délibération en date de ce jour approuvant les plans du géomètre et prononçant le déclassement du domaine public de la parcelle cadastrée section AC n°286 pour partie (0a 12ca) permet de formaliser l'échange.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- décide de l'échange de terrains cédés par la commune à l'indivision Verguet d'une contenance de 12 m2
- décide que l'échange sera réalisé sans soulte
- autorise Mme le Maire à signer l'acte authentique d'échange
- dit que les frais de notaire et de géomètre seront intégralement supportés par la Commune.

Projet éclairage passages piétons – plan financier prévisionnel du SYDED

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver un projet d'éclairage de passages piétons estimé à 2 693 € HT et de solliciter l'aide du SYDED.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- approuve l'opération relative à l'éclairage public des passages piétons.
- dit que le Marché avec Balossi Marguet fera l'objet d'une décision du Maire (2 693.00€ H.T soit 3 231.60€ T.T.C).
- décide de solliciter l'aide du SYDED sur la base de 1 050.00€ H.T à hauteur de 35%
- et approuve le plan de financement suivant

Aide du SYDED :	367.50€ HT
Fonds libres :	2 325.50€ HT
Total :	2 693.00€ HT

PEDT : Rythmes scolaires

C'est une information donnée aux membres du Conseil suite aux commissions scolaires du 28/01 et 16/02/2021.

La synthèse des résultats des différentes consultations est présentée avant distribution dans les cartables à destination des familles.

Les conseillers devront se positionner à la prochaine séance, après le Conseil d'école du 25/02/2021.



Synthèse des résultats Familles	1 ^{er} questionnaire 09/10/2020 Ressenti sur l'actuelle organisation	2 ^{ème} questionnaire 10/12/2020 Avis 2 scénarios	3 ^{ème} questionnaire 01/02/2021 Avis 3 scénarios
Participation des familles : - représentation des élèves en maternelle - représentation des élèves en primaire	80% 71% 84%	81% 88% 88%	64% 65% 70%
SCENARIO 1 Reconstitution des rythmes actuels sur 37 semaines avec la reprise anticipée	59%	58%	38%
SCENARIO 2 Nouveaux rythmes sur 36 semaines avec la date de reprise nationale + matinée 8h15 à 11h45		42%	12%
SCENARIO 3 Nouveaux rythmes sur 36 semaines avec la date de reprise nationale + après-midi 13h30 à 16h10			50%

Synthèse des résultats Equipe pédagogique	1 ^{er} questionnaire 09/10/2020 Ressenti sur l'actuelle organisation	2 ^{ème} questionnaire 10/12/2020 Avis 2 scénarios	3 ^{ème} questionnaire 01/02/2021 Avis 3 scénarios
Ecole : - Enseignantes - ATSEM - Péri-scolaire	% 1 réponse collégiale non consulté	7 0 1	5 2 1
SCENARIO 1	Défavorable		
SCENARIO 2		100%	
SCENARIO 3			100%

Comptes rendus des commissions communales et intercommunales

Commission DMO du 11 février 2021

Il a été fait état du déneigement.

Du matériel manquait pour avoir une organisation efficace (une seule fraise en fonctionnement).

Par manque de personnel, de nombreuses heures supplémentaires ont été effectuées, ce qui a permis d'avoir un déneigement de "bonne facture" mais les heures supplémentaires seront à récupérer ce qui gênera l'organisation des travaux dans les mois à venir. Des remarques ont été faites au sujet de l'investissement dans le matériel, mais également sur le manque d'effectif.

Les coûts répercutés aux communes ont été présentés ; des précisions ont été demandées pour les heures qui ont été effectuées par la Ville de Pontarlier et "l'entité" CCGP dont on ignore les coûts.

Commission Forêt, Espaces naturels, Environnement

✓ Une réunion bilan de l'année 2020 avec M. Pierre GIRARD agent ONF s'est tenue le 04 février 2021 :

- C'est une année catastrophique 1 505m³ de bois coupés dont 1 150m³ de chablis (au lieu des 570 m3 prévus).

- 51 150€ de vente de bois Recettes
- Prévisions travaux 2021 : jardinage parcelles I et D (report année 2020) et coupe de bois vert parcelle K (2021)
- Devis de 26 000€ pour deux chemins forestiers entre Houtaud et Dommartin à refaire (sur le chargeoir et la conduite d'eau).

En parallèle une rencontre s'est tenue en Mairie le 12/02 avec François FAVRE, adjoint à Dommartin.

Puis une visite sur site le 18/02, accompagné de Pierre GIRARD, pour une réflexion conjointe et cohérente de la faisabilité de ces travaux d'empierrement.

Une demande de subvention pourrait être soumise à la DDT (à hauteur de 40%).

✓ Un nouveau dépôt sauvage de plus de 300 canettes sur le parking de la carrière a été constaté et nettoyé (une caméra prêtée par l'ONF doit être posée).

✓ Un dépôt de déchets verts nous a été signalé près de la Chapelle sur la côte.

Commission secrétariat intercommunal

Les cinq maires réunis ont échangé sur les difficultés rencontrées suite à une absence longue maladie depuis l'été 2020.

Un recrutement en CCD permet un remplacement depuis le 07/01/2021 ; ce recrutement serait prolongé jusqu'à l'automne.

Commission groupe de pilotage micro-crèche

✓ Présentation de l'évolution des coûts de fonctionnement, à charge de la CCGP, des 2 structures d'accueil existantes à Doubs et les Granges-Narboz.

✓ Présentation succincte de l'état d'avancement du projet Pôle Enfance Jeunesse de Houtaud incluant la micro-crèche qui est de compétence intercommunale.

Commission Développement Durable

✓ Dans le cadre de la « loi d'Orientation des Mobilités », le Conseil Communautaire devra se prononcer lors de sa prochaine séance sur la prise de compétence « organisation de la mobilité ». A l'issue, les conseils municipaux auront 3 mois pour délibérer sur ce transfert pour qu'il soit effectif.

✓ Projet Alimentaire Territorial : Assurer à tous une alimentation durable, locale et de qualité.

La CCGP serait candidate pour répondre à un appel à projet avant le 15/04 afin d'obtenir un financement



pour réaliser un diagnostic partagé, dans le but d'élaborer un plan d'actions pour répondre à des enjeux économiques (préservation des espaces agricoles, consommation de produits locaux...), environnementaux (lutte contre le gaspillage, ...) et sociaux (éducation alimentaire en améliorant la qualité nutritionnelle...).

✓ Mardi 23/02 est organisée une présentation du schéma directeur des modes doux à l'attention des 10 communes de la CCGP.



Décisions du Maire

✓ Mme Le Maire accepte l'indemnisation de l'assurance GAN :

- pour un montant de 441,37 € suite à une détérioration (signalisation verticale rue de la Champagne).

- pour un montant de 1 295,53 € suite à une détérioration des vestiaires au terrain de foot.

✓ Dans le cadre de l'acquisition de 2 défibrillateurs pour la mairie et l'école, un marché est conclu avec SIAP 25 pour un montant de 3 453,00 € TTC

✓ Pour faire suite à une réclamation auprès d'ENI, Mme Le Maire accepte un remboursement concernant une régularisation sur plusieurs années. Le remboursement proposé par ENI pour un montant de 2 671,74 € est accepté.

✓ Dans le cadre des travaux de renouvellement de la conduite d'eau rue Général de Gaulle, un marché de maîtrise d'œuvre est conclu avec le cabinet BEREST.

✓ Mme Le Maire décide de ne pas exercer le droit de préemption concernant les biens cadastrés suivant :

- AC n° 13 sise "8 rue de Traverse" d'une contenance de 15a 95ca.

- Lot n°12 bâtiment A 2^{ième} étage.

- Lot n° 11 bâtiment A 2^{ième} étage.

- Lot n°20 bâtiment B Rez-de-chaussée.

- AC n° 171 sise "8 rue de Traverse" d'une contenance de 15a 90ca.

- Lot n°21 bâtiment B 1^{er} étage

- Lot n°22 bâtiment B Rez-de-chaussée

- Lot n° 24 bâtiment B

- AC n° 13 sise "8 rue de Traverse" d'une contenance de 23a 95ca. A créer une cave, un garage et un appartement (34.6 m²).

- AC n° 35 sise "3 rue de la Champagne" d'une contenance de 998 m².

Questions Diverses

Prochain Conseil Municipal : 29/03/2021



Infos Communales



Inscription rentrée Scolaire 2020-2021

Pour toute inscription scolaire, vous devrez fournir :

- un justificatif de domicile de moins de 3 mois,
- votre livret de famille,
- le carnet de vaccination de l'enfant.

A l'école : Les inscriptions se feront du 22 au 26 Mars 2021

Uniquement sur Rendez-vous

☎ 03.81.39.67.31

Lundi - Jeudi - Vendredi de 16H30 à 17H30
Mardi toute la journée

Au Péricolaire : Les inscriptions se feront simultanément la semaine du 22 au 26 mars 2021.

Contact ☎ 06-47-41-29-59 Lundi – Mardi – Jeudi et Vendredis de 11H à 18H

En Mairie : Les inscriptions scolaires et péricolaires se tiendront :

Samedi 27 Mars 2021 de 10H à 11H30

Samedi 24 Avril 2021 de 10H à 11H30

Travaux de bricolage et de jardinage

A l'approche des beaux jours, il est demandé de respecter votre voisinage, en organisant **tous vos travaux bruyants** (tonte, bricolage, élagage...) durant les horaires fixés par arrêté préfectoral :

Du lundi au vendredi : 8h30 à 12h00 et 14h00 à 19h30

Samedi : 9h00 à 12h00 et 15h00 à 19h30

Dimanche et jours fériés : 10h00 à 12h00

Cette limitation de bruit ne se limite pas aux seuls moteurs thermiques des tondeuses, mais sont concernées toutes les émissions de bruit intense et/ou gênant (moteurs électriques, travaux de bricolage bruyants).

Recensement, JDC et service national

Les jeunes gens (garçons et filles) né(e) en 2005 (entre le jour de ses 16 ans et le dernier jour du 3^{ième} mois qui suit celui de l'anniversaire) sont invités à se faire recenser auprès du secrétariat de Mairie munis d'une



pièce d'identité, d'un justificatif de domicile et du livret de famille.

Tout jeune qui a 16 ans doit faire la démarche de se faire recenser auprès de sa Mairie.

Le recensement permet à l'administration de convoquer le jeune pour qu'il effectue la journée défense et citoyenneté (JDC).

En cas d'absence de recensement, l'irrégularité est sanctionnée par le fait :

- de ne pas pouvoir participer à la Journée Défense et Citoyenneté et en conséquence, de ne pouvoir passer aucun concours ou examens d'État avant l'âge de 25 ans,
- de ne pas être inscrit sur les listes électorales dès 18 ans.

Conférence

En raison des conditions sanitaires actuelles, la conférence « **Enrichissez-vous, Ecolomisez** » initialement prévue le vendredi 25 mars est reportée au :

Vendredi 28 Mai 2021 à 20H30
Salle des fêtes

A travers un scan de nos habitudes et de la problématique liée à l'énergie, Laurent NOURDIN vous proposera de voyager vers un monde plus propre et comprendre comment de petits gestes peuvent faire faire de grosses économies, favorables autant à notre porte-monnaie qu'à la planète.

